

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/02/2018

Dossier complet le :

26/02/2018

N° d'enregistrement :

2018-6206

#### 1. Intitulé du projet

Projet de construction de 75 logements collectifs avec un niveau en sous-sol, au droit du lot 14 du Domaine de la Petite Forêt sur la commune de le Teich(33).

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PETITE FORET

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LORTIE Olivier

RCS / SIRET

8 0 0 0 6 8 3 4 8 0 0 0 1 3

Forme juridique

SASU

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17b)	Rabattement temporaire de la nappe pour la réalisation d'un niveau en sous-sol de 2 358 m <sup>2</sup> dans le cadre de la construction de 75 logements. Le volume prélevé durant la phase travaux de 90 jours est estimé à 393 305 m <sup>3</sup> . IOTA - rubriques nomenclature Loi sur l'Eau : 1.1.1.0 (déclaration) pour la pause d'1 piézomètre et la mise en place de pointes filtrantes pour la phase de rabattement et 1.1.2.0 (autorisation temporaire) pour le prélèvement supérieur à 200 000 m <sup>3</sup>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'étude se trouve au niveau du lot 14 du "Domaine de la Forêt" au niveau de l'intersection de la rue des Poissonniers et de la rue de la Petite Forêt. Le parcellaire est actuellement occupé par des monticules de remblais utilisés pour l'aménagement du "Domaine de la Forêt" et en partie par une dalle béton. Le projet va engendrer des travaux de démolition pour une dalle béton présente en partie Est du site.

Le projet prévoit la construction d'une résidence en R+1 et R+2 (75 logements), de places de stationnement (96 places en sous-sol et 53 places sur le lotissement) . La surface du sous-sol sera de 2 358 m<sup>2</sup>, les bâtiments s'élèveront au-dessus du sous-sol, et seront entourés d'espaces verts .

L'accès aux véhicules se fera par la voie d'accès projetée par le permis d'aménager du projet global du "Domaine de la Petite Forêt" et depuis la rue des Poissonniers.

Le parc de stationnement en sous-sol comprend deux accès pour les véhicules, avec entrée et sortie au niveau de la voirie interne d'accès à la résidence.

#### 4.2 Objectifs du projet

D'après le PLU de la commune du Teich, le projet est situé en zone UA, au niveau du lieu-dit "Champs des Pelles".

Le présent projet vise à créer des logements, afin de répondre aux besoins d'une commune en croissance. Le projet consiste à réaliser 75 logements collectifs.

Les objectifs du projet sont de :

- densifier les zones à proximité du centre-ville,
- réussir son intégration paysagère dans un milieu urbain dominé par la maison individuelle,
- apporter une offre de logements en adéquation avec les besoins du territoire.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de démolition :

La démolition consistera à détruire la dalle béton en partie présente à l'Est du site ; elle sera réalisée par une entreprise spécialisée.

Les étapes seront sensiblement les suivantes:

- 1 - Pose de clôtures autour des bâtiments pour assurer la sécurité et interdire l'accès au public.
- 2 - Désamiantage (si nécessaire), effectué dans les normes.
- 3 - Démolition mécanique de la dalle béton avec des engins spécifiques.
- 4 - Évacuation des gravats

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- 1 - Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- 2 - La construction des bâtiments collectifs :
  - 2.1: sous-sol: battage des pointes filtrantes et mise en place du rabattement de nappe, terrassement de la fouille et coulage de la dalle, bèches périphériques, étanchéité...
  - 2.2 : bâtiment: fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...
- 3 - L'aménagement des rampes d'accès (mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- 4 - L'aménagement des espaces verts paysagés communs (programme de plantations d'espèces locales )

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet vise à développer une typologie d'habitat compatible avec le site.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Permis de démolir et de construire (Code de l'Urbanisme)  
 Dossier d'autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	4 377 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale :	3 430 m <sup>2</sup>
Surface du sous-sol :	2 358 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lot 14 "Domaine de la Petite Forêt"  
 Rue de la Petite Forêt  
 Commune du TEICH (33)  
 Cadastre: Section BN n° 264,  
 265p, 274  
 Lieu-dit "Champs des Pelles"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1° 1' 34" O Lat. 44° 37' 50" N

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/Mewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Teich fait partie des communes concernées par la loi littorale. Le site concerné par le projet est situé à environ 1,1 km au Sud du Bassin d'Arcachon.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet n'est cependant pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans: - une zone humide élémentaire du SDAGE AG ou des SAGE - une zone humide RAMSAR
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Teich est couverte par deux plans de prévention : - Le PPRn Forêt prescrit le 01 Octobre 2004 - Le PPRn Inondation par Submersion Marine le 10 Novembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé en tant que site BASIAS (anciens sites industriels et activités de service), ni en tant que site BASOL (sites et sols pollués et potentiellement pollués).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du TEICH est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à -95 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche : - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - Directive Habitats - FR7200679 - situé à 910 m au Nord-est. - Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - Directive Oiseaux - FR7212018 - situé à 910 m au Nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un rabattement de nappe temporaire aura lieu pour la phase travaux du niveau en sous-sol. Il s'agira de prélèvements intéressant la nappe superficielle du Plio-quaternaire: SABLES PLIO-QUATERNAIRE DES BASSINS COTIERS REGION HYDROS ET TERRASSES ANCIENNES DE LA GIRONDE (Code : FRFG045 SIEAG) Le projet sera également connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les bâtiments au réseau AEP. Ce raccord est étudié dans le cadre du permis de construire et fait l'objet d'un accord du gestionnaire du dit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rabattement de nappe sera temporaire et limité à la phase travaux en fouille prévue sur 3 mois (90 jours) en période de hautes eaux. A la fin de la phase de rabattement, le niveau de la nappe retrouvera son niveau stabilisé. la masse d'eau concernée est FRFG045 (Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne), cet aquifère majoritairement libre s'étend sur 7 673 Km <sup>2</sup> .
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de terrassements (remblais ainsi que la dalle béton en partie présente sur le site) seront potentiellement réutilisés ou envoyés dans des installations adéquates.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement occupé par des monticules de remblais et en partie recouvert par une dalle béton ainsi que des petits espaces enherbés. Il n'est pas mis en évidence de continuités écologiques (trame verte ou bleue) sur le site du projet où l'on rencontre des espèces inféodées aux milieux urbains et de friche. La réalisation du projet (phase travaux) pourra amener au dérangement des espèces que l'on peut rencontrer au niveau des espaces enherbés(principalement des mammifères et des oiseaux qui trouveront des zones de report au voisinage du projet).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas de sites NATURA 2000 qui sont localisés à une distance minimum de 910 m.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et les sites inscrits ou classés qui sont éloignés. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines au niveau de la ZRE.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles et transports en commun, dans une zone très bien desservie par ces services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public sera mis en œuvre sur l'ensemble résidentiel. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont récupérées, stockées, infiltrées et rejetés par surverse vers le réseau public en cours de réalisation au niveau du projet d'aménagement global du "Domaine de la Petite Forêt". La solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales est dimensionnée pour stocker une pluie de 50l/m <sup>2</sup> , conformément aux prescriptions du SIBA. Les eaux d'exhaures (phase travaux sous-sol) sont rejetées dans le réseau en cours de réalisation au niveau du projet d'aménagement global.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui est connecté au collecteur public en cours de réalisation au niveau du projet d'aménagement global. Les eaux usées sont ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement urbain de la commune et en cohérence avec les objectifs du PLU du Teich.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les eaux d'exhaures liées à la phase travaux du sous-sol sont collectées, décantées puis rejetées vers un exutoire en capacité de recevoir ces eaux avec autorisation du gestionnaire du réseau.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet sont collectées, stockées et infiltrées au niveau du site avec surverse vers le réseau collectif en cours de réalisation.

Les mesures du projet afin de réduire et compenser ses impacts sont pris en compte et détaillées dans le dossier d'autorisation temporaire.

Le rabattement de nappe requiert un aspect temporaire et le rejet des eaux exhaurées a lieu dans le réseau EP en cours de réalisation avec accord du gestionnaire du réseau.

La nappe objet du rabattement n'est pas déficitaire et n'est pas exploitée pour l'alimentation en eau potable.

Les mesures sont détaillées dans l'annexe n°7.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer 75 logements collectifs avec un niveau en sous-sol.

Le prélèvement dans les eaux souterraines a lieu au niveau d'une nappe non déficitaire et requiert un aspect temporaire, limité à 3 mois.

Actuellement, les parcelles objet du projet sont occupées par des monticules de remblais et 1 dalle béton. Les futurs bâtiments sont soumis à un cahier des charges architectural spécifique et s'inscrivent dans le projet du "Domaine de la Petite Forêt". L'opération projetée a été définie de façon à prévoir la réduction de l'impact sur le milieu récepteur. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, l'ensemble des mesures de réduction/compensation seront développées. Des logements de qualité seront créés avec des espaces verts communs associés autour des bâtiments.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA TESTE DE BUCH

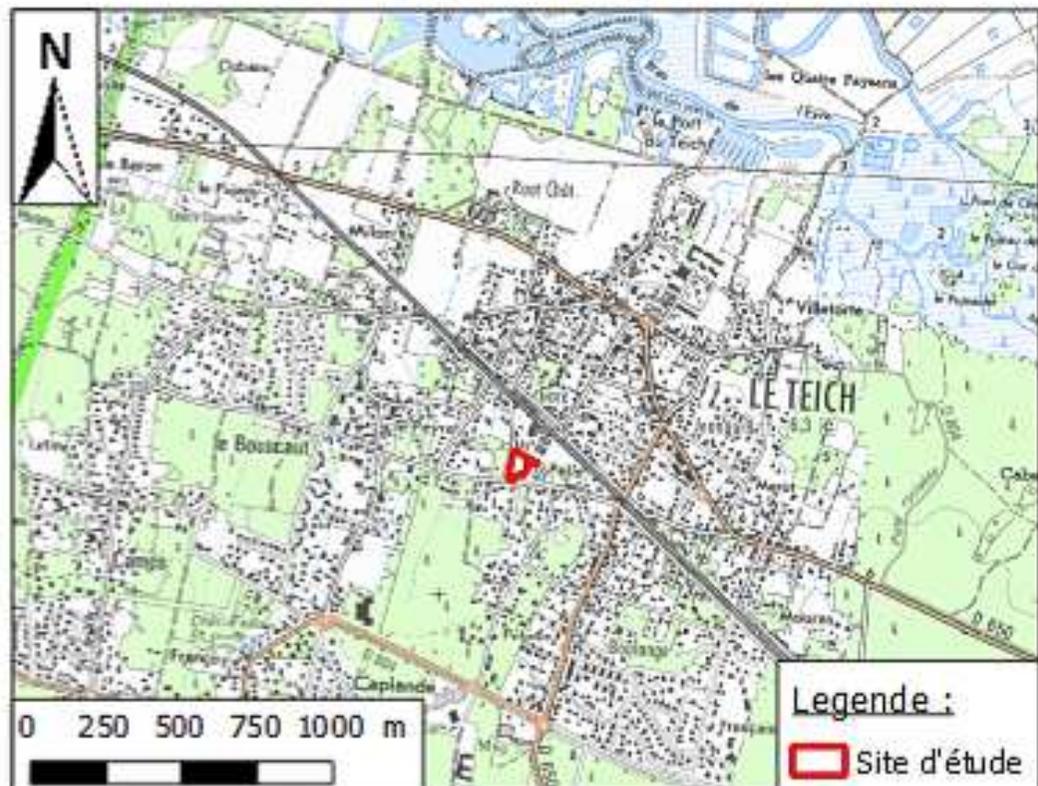
le, 26/02/2018

Signature

  
**PETITE FORET**  
80 Avenue du général Leclerc  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Email : petiteforet@orange.fr  
SASU au capital de 7.500 €  
809 068 348 RCS BORDEAUX

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

### LOCALISATION IGN DU SITE (1/25 000)



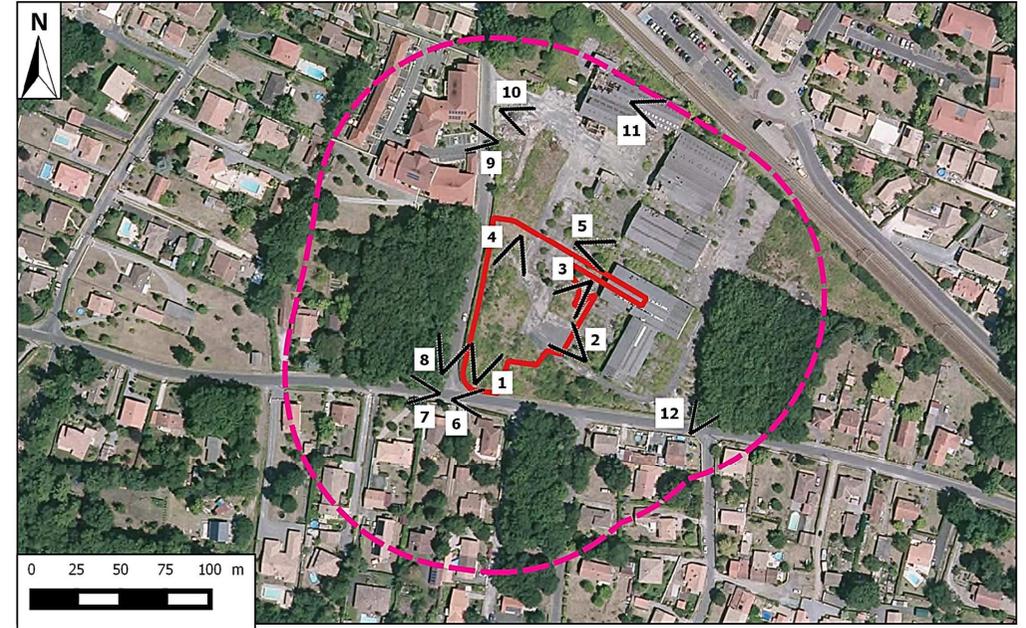
### EXTRAIT CADASTRAL (1/1 500)



### 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

21/02/2018

#### SITE



#### ABORDS

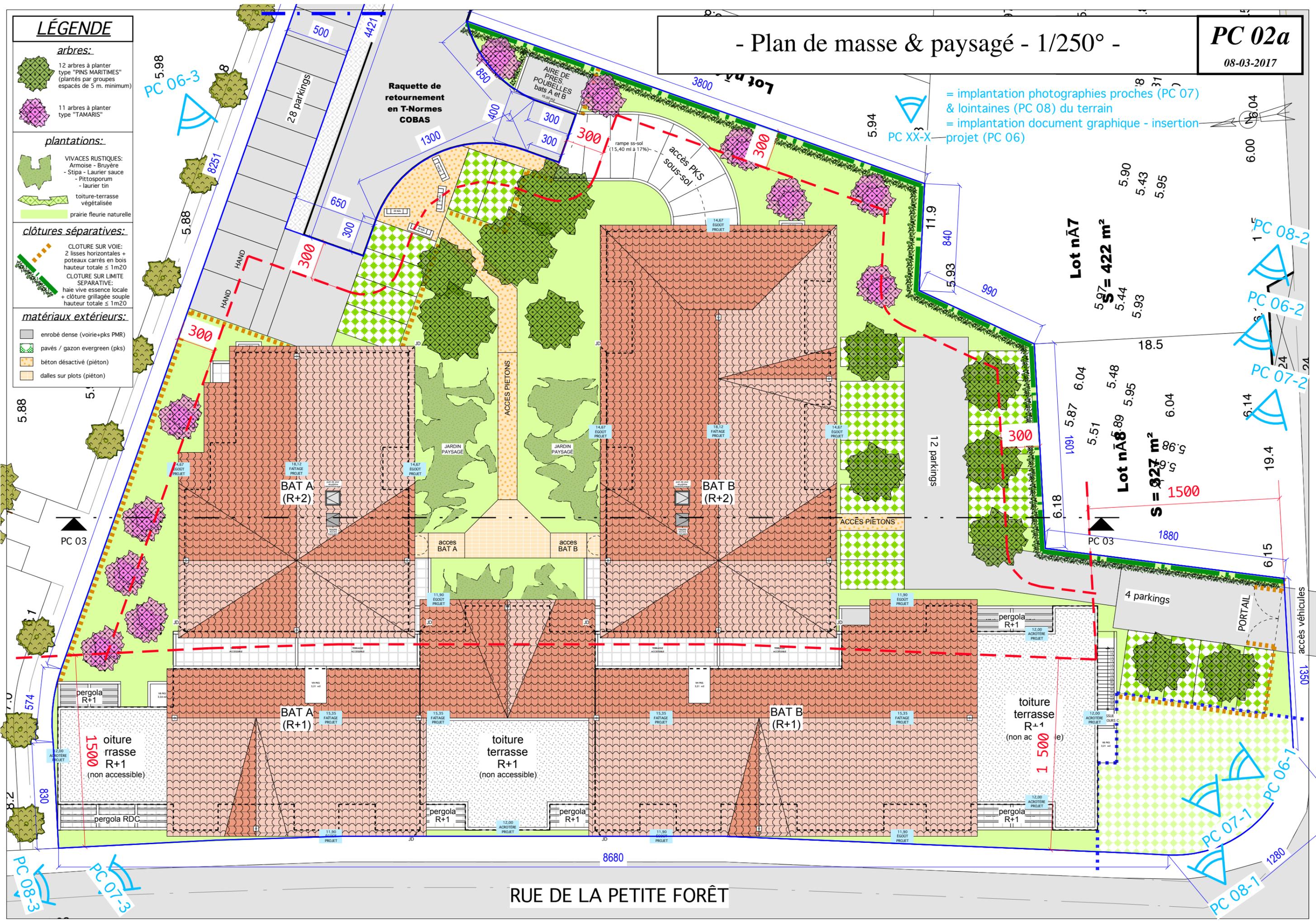


# LÉGENDE

- arbres:**
  - 12 arbres à planter type "PINS MARITIMES" (plantés par groupes espacés de 5 m. minimum)
  - 11 arbres à planter type "TAMARIS"
- plantations:**
  - VIVACES RUSTIQUES: Armoise - Bruyère - Stipa - Laurier sauce - Pittosporum - laurier tin
  - toiture-terrasse végétalisée
  - prairie fleurie naturelle
- clôtures séparatives:**
  - CLOTURE SUR VOIE: 2 lisses horizontales + poteaux carrés en bois hauteur totale ≤ 1m20
  - CLOTURE SUR LIMITE SEPARATIVE: haie vive essence locale + clôture grillagée souple hauteur totale ≤ 1m20
- matériaux extérieurs:**
  - enrobé dense (voirie+pks PMR)
  - pavés / gazon evergreen (pks)
  - béton désactivé (piéton)
  - dalles sur plots (piéton)

# - Plan de masse & paysagé - 1/250° -

**PC 02a**  
08-03-2017



= implantation photographies proches (PC 07) & lointaines (PC 08) du terrain  
= implantation document graphique - insertion projet (PC 06)

**Lot nA7**  
**S = 422 m<sup>2</sup>**

**Lot nA8**  
**S = 1500 m<sup>2</sup>**

RUE DE LA PETITE FORÊT

accès véhicules

## COMMUNE DU TEICH

Sise : Lot 14 "Domaine de la Petite Forêt"  
Rue de la Petite Forêt/Rue des Poissonniers

### Projet de construction de 75 logements collectifs



## *7. Description du site et du projet*

### Maître d'ouvrage

SASU PETITE FORET

80 Avenue du Général Leclerc

33 260 LA TESTE DE BUCH

**N14-18 - FEVRIER 2018**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE</b> .....	<b>4</b>
1.	LOCALISATION .....	4
2.	CONTEXTE URBAIN .....	6
3.	BASSIN VERSANT .....	7
4.	CONTEXTE GEOLOGIQUE-HYDROGEOLOGIQUE .....	7
a.	<i>Géologie</i> .....	7
b.	<i>Hydrogéologie de surface</i> .....	8
c.	<i>L'alimentation en eau potable</i> .....	8
d.	<i>Zone de répartition des eaux</i> .....	9
5.	MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION .....	9
<b>II.</b>	<b>PROSPECTIONS IN SITU</b> .....	<b>14</b>
1.	DONNEES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES.....	14
2.	ZONES HUMIDES.....	18
a.	<i>Cartographies existantes des zones humides (SIE AG)</i> .....	18
b.	<i>Expertise in situ</i> .....	19
3.	SYNTHESE .....	20
<b>III.</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	<b>21</b>
1.	LA DEMOLITION .....	21
2.	LE PRINCIPE DE RABATTEMENT DE NAPPE TEMPORAIRE .....	22
3.	LA COMPOSITION DU PROJET .....	23
<b>IV.</b>	<b>IMPACTS ET MESURES</b> .....	<b>24</b>
1.	LE RABATTEMENT DE NAPPE ET LE REJET DES EAUX D'EXHAURE.....	24
a.	<i>Impact du prélèvement</i> .....	24
b.	<i>Impact du rejet des eaux d'exhaure</i> .....	25
2.	DETAIL DES MESURES LIEES AU RABATTEMENT DE NAPPE .....	25
a.	<i>Mesures pour la gestion des eaux d'exhaure : création d'un bac de décantation</i> .....	25
b.	<i>Mesures de prévention temporaire pendant les travaux</i> .....	25
3.	LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES .....	27
4.	LE TRAITEMENT DES EAUX USEES .....	28

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet (Source : SCAN 25 TOPO ; Réalisation : CERAG) .....	4
Figure 2 : Localisation du projet sur plan cadastral (Source : cadastre.gouv).....	4
Figure 3 : Localisation du projet sur photographie aérienne (Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG).....	5
Figure 4 : Extrait du PLU (Source : PLU de la commune du Teich) .....	6
Figure 5 : Contexte hydrographique et topographique de la zone d'étude (Source : BD ORTHO 2015 – BD CARTHAGE SIEAG – MNT Gironde ; Réalisation : CERAG).....	7
Figure 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 de la feuille BELIN n°850 .....	8
Figure 7 : Localisation des sites Natura 2000 - Directive Habitats (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG) .....	10
Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 - Directive Oiseaux (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG) .....	10
Figure 9 : Localisation des sites ZNIEFF de type 1 (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG).....	11
Figure 10 : Localisation des sites ZNIEFF de type 2 (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG).....	11
Figure 11 : Localisation des sites inscrits (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG).....	12
Figure 12 : Localisation des sites ZICO (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG).....	12
Figure 13 : Localisation du site RAMSAR (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG).....	13
Figure 14 : Localisation du Parc Naturel Marin (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG).....	13
Figure 15 : Localisation des investigations réalisées par le bureau d'étude OPTISOL Géotechnique (Source : OPTISOL Géotechnique).....	14
Figure 16 : Localisation des piézomètres implantés par le bureau d'étude Aquitaine Environnement et suivi piézométrique (Source : Aquitaine Environnement).....	16
Figure 17 : Localisation des piézomètres (Source : BD-ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG).....	17
Figure 18 : Coupe lithologique et technique du piézomètre Pz4 (logiciel : GESFOR) .....	18
Figure 19 : Localisation de la dalle béton sur le site d'étude (Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG).....	21
Figure 20 : Plan de masse et paysagé (Source : SCI Immo Placement).....	23
Figure 21 : Localisation projeté du réseau d'assainissement d'eau pluviale (Source : SELARL AUIGE)	28

# I. Présentation du site

## 1. Localisation

L'aire intéressée par la présente étude se trouve au Sud-ouest du centre-ville de la commune du TEICH (33). Le terrain objet du projet se situe au niveau du lot 14 du projet d'aménagement "Domaine de la Petite Forêt" (lieu-dit "Champs des Pelles"), et est accessible par voirie interne au projet d'aménagement. Les rues de la Petite Forêt et des Poissonniers se trouvent respectivement en périphérie Ouest et Sud du lot 14.

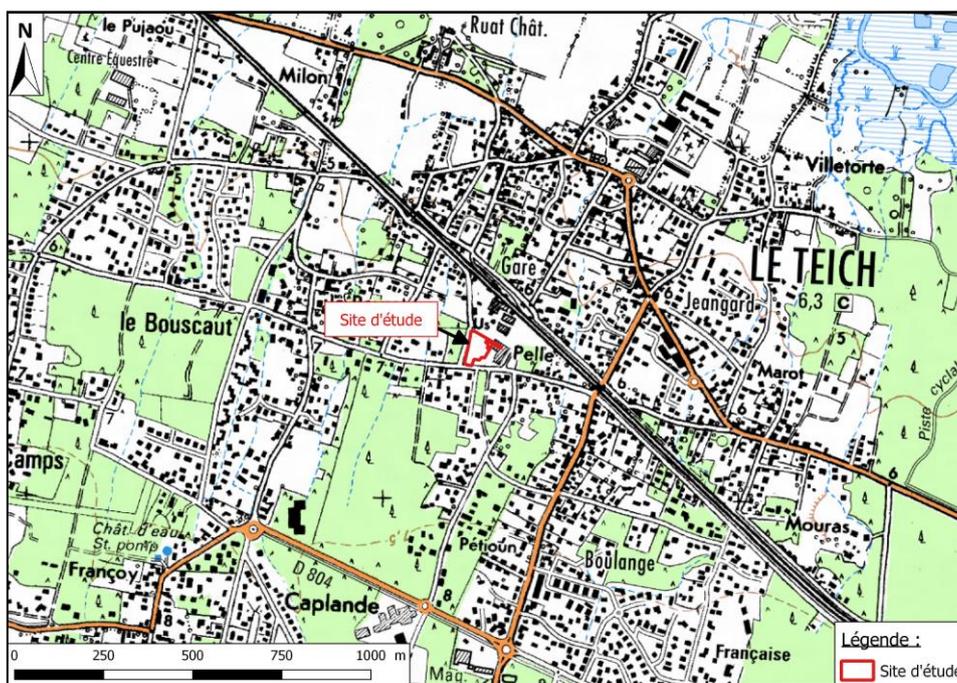


Figure 1 : Localisation du projet (Source : SCAN 25 TOPO ; Réalisation : CERAG)

Les parcelles concernées par le projet sont cadastrées section BN n° 264, 265p, 274 du plan cadastral communal. La superficie cadastrale du lot est de 4 377 m<sup>2</sup>.

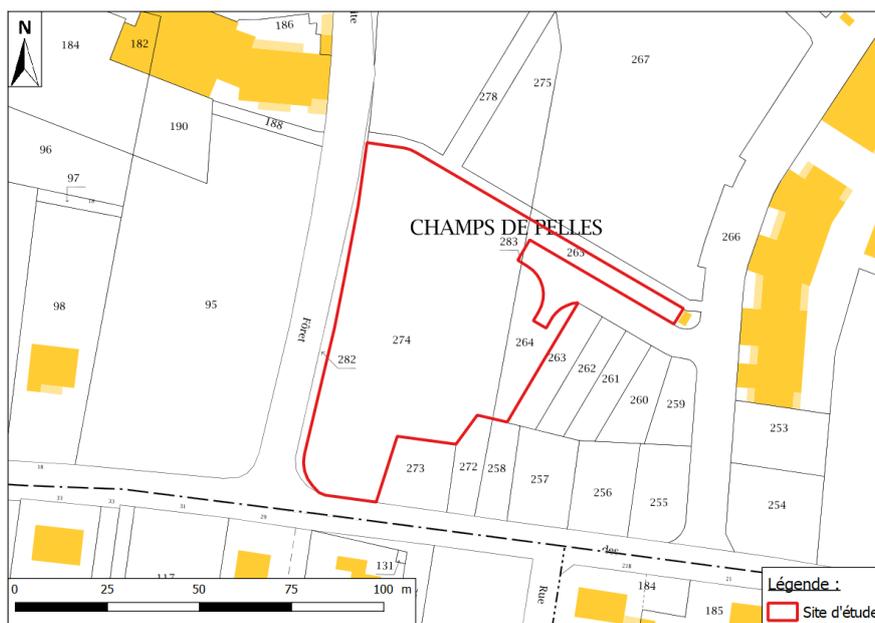


Figure 2 : Localisation du projet sur plan cadastral (Source : cadastre.gouv)

Le projet de construction vise à réaliser 75 logements collectifs. Le site est actuellement occupé par une friche industrielle. Il s'agissait auparavant d'une usine de palette (visible sur la vue aérienne ci-dessous).

L'accès aux propriétés s'effectue par une voirie interne depuis la rue de la Petite Forêt.



**Figure 3 : Localisation du projet sur photographie aérienne**  
(Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

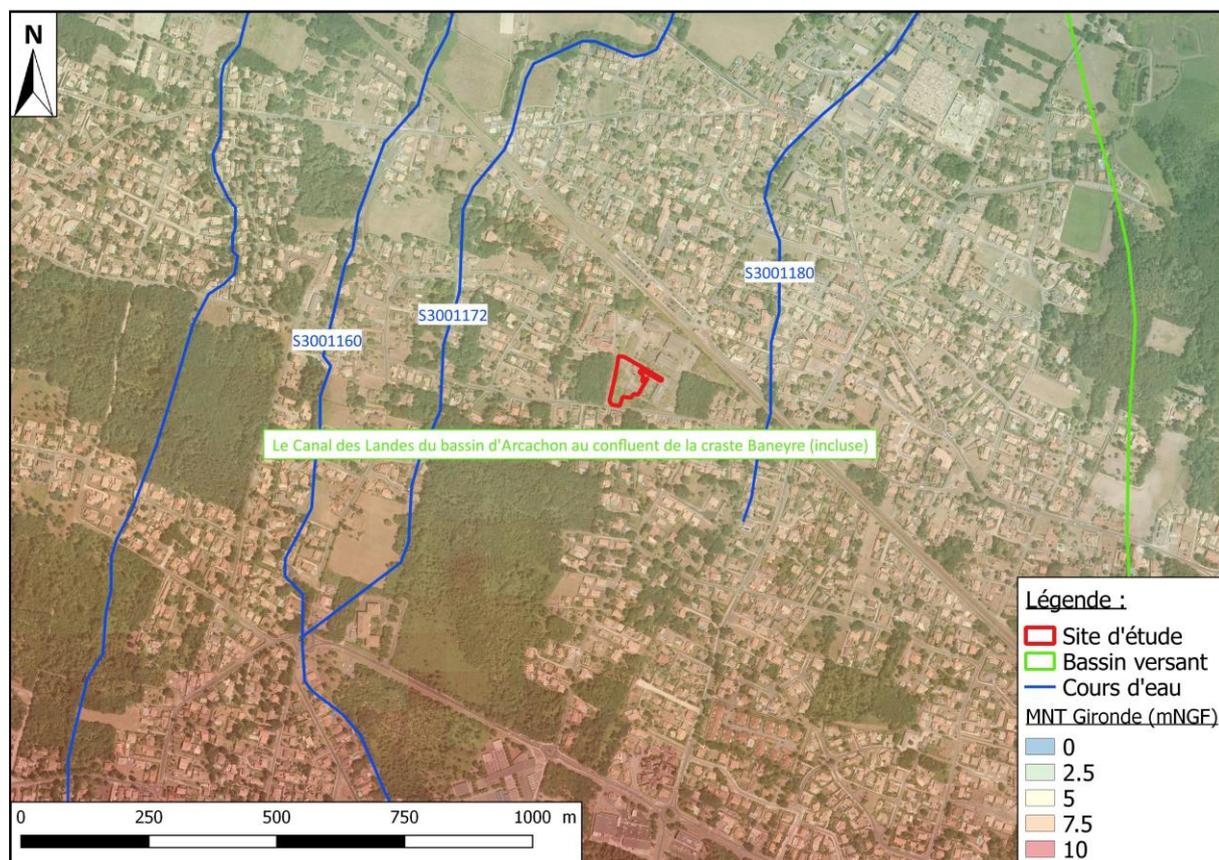


### 3. Bassin versant

Le terrain objet du projet se situe dans le bassin versant hydrographique « Le Canal des Landes du bassin d’Arcachon au confluent de la craste Baneyre (incluse)».

Le cours d’eau référencé n°S3001180 s’écoule à environ 220 m à l’Est du site d’étude, en direction du bassin d’Arcachon.

Le cours d’eau référencé n°S3001172 circule à environ 340 m à l’Ouest du site d’étude, en direction du bassin d’Arcachon.



**Figure 5 : Contexte hydrographique et topographique de la zone d'étude**

(Source : BD ORTHO 2015 – BD CARTHAGE SIEAG – MNT Gironde ; Réalisation : CERAG)

### 4. Contexte géologique-hydrogéologique

#### a. Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de BELIN n°850, cette partie du territoire de la commune de Le Teich est recouverte par la formation du Sable des Landes, appelée « formation de Castets » (NF1). Cette formation plus ou moins épaisse est constituée de sables fins fluviatiles, blanchâtres à petits granules.

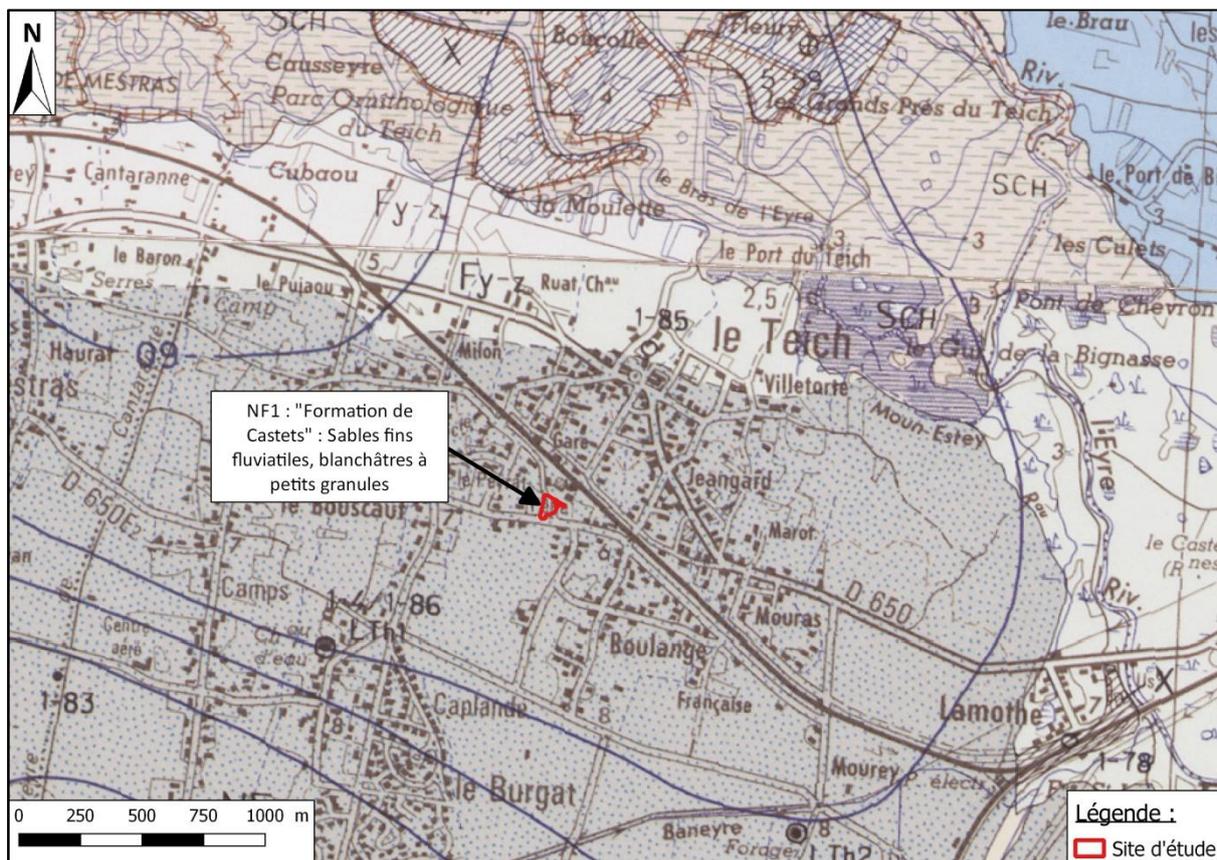


Figure 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 de la feuille BELIN n°850

### **b. Hydrogéologie de surface**

La première masse d'eau souterraine rencontrée porte le code FRFG045 ; il s'agit des « Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne ».

Il s'agit d'un aquifère majoritairement libre qui s'étend sur 7 673 km<sup>2</sup>

L'état de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010) indique un « **bon état** » chimique et quantitatif.

**Il n'y a pas de pression sur cette masse d'eau vis-à-vis des nitrates et la pression vis-à-vis des prélèvements est non significative (SDAGE 2016-2021). Cette masse d'eau n'est pas déficitaire.**

Le projet contient un niveau en sous-sol. Les travaux en fouille pour permettre la réalisation de ce niveau entraîneront un rabattement de nappe temporaire, les prélèvements limités dans le temps concerneront donc la masse d'eau FRFG045.

### **c. L'alimentation en eau potable**

Selon les informations communiquées par l'ARS Aquitaine-DT33 (mise à jour en septembre 2016), il existe deux captages AEP sur la commune du Teich. **Le site du projet n'intercepte cependant pas les périmètres de protections de ces captages.**

#### d. Zone de répartition des eaux

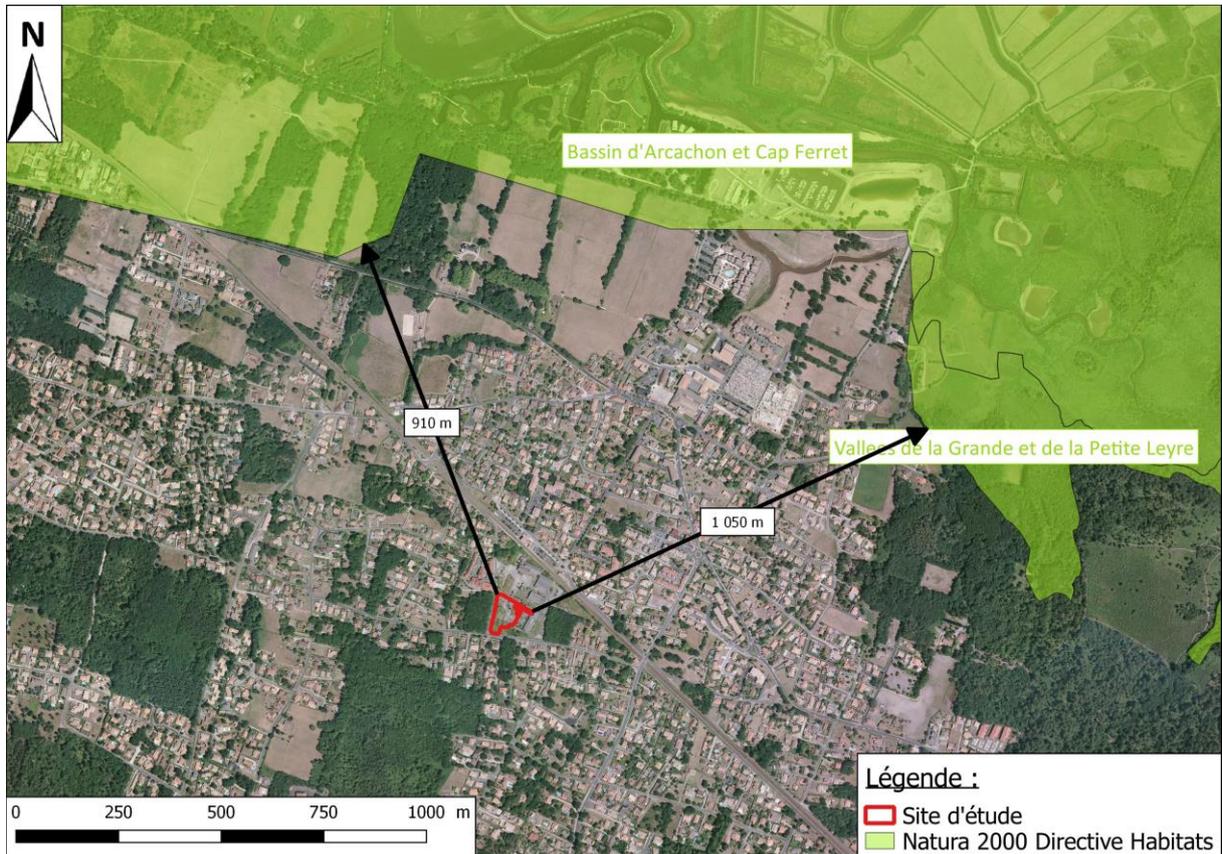
La commune du TEICH est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre de l'aquifère supérieur "Oligocène à l'Ouest de la Garonne" à partir de la côte de référence - 95 m NGF. **Le terrain du projet se situe à une altimétrie oscillant vers +6,00 mNGF. La base du sous-sol est prévue à +3,70 m NGF, le projet n'intercepte donc pas la ZRE.**

#### 5. Mesures d'inventaire et de protection

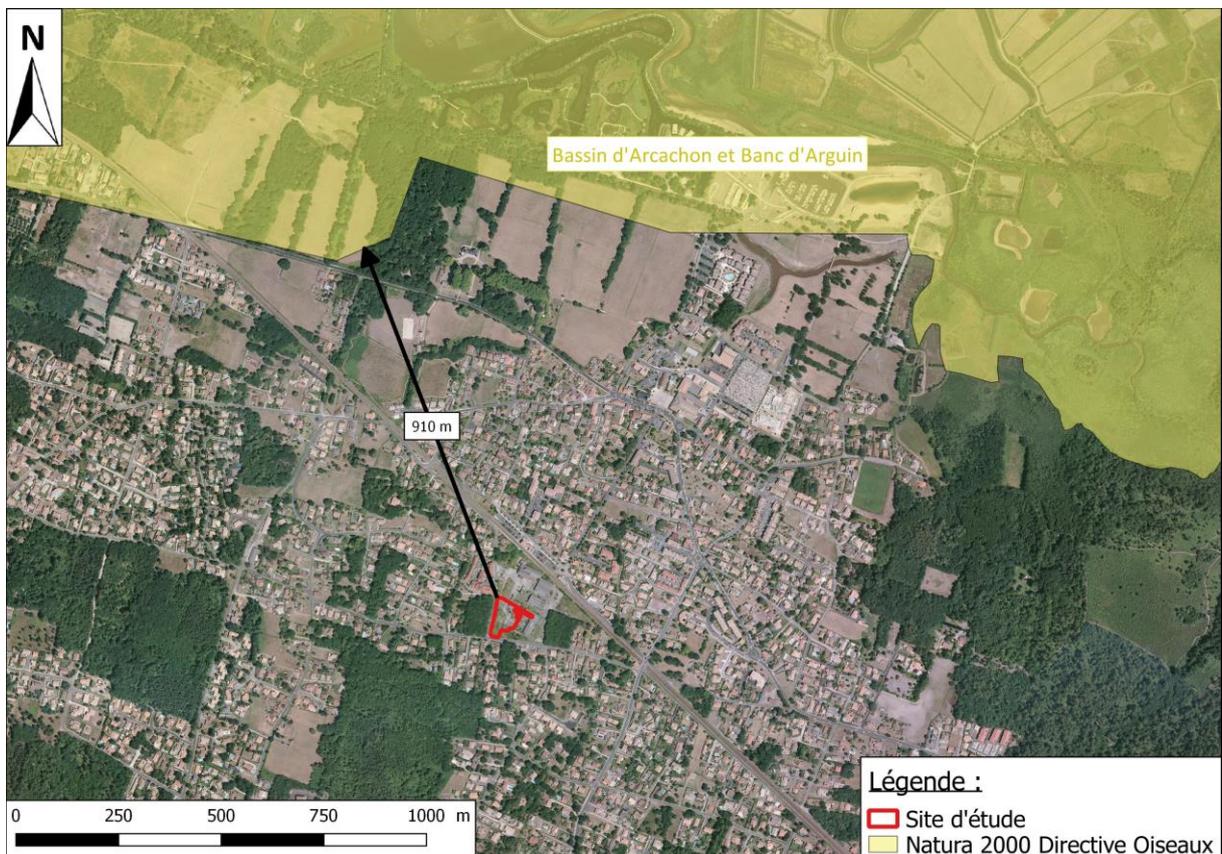
Aucune zone d'inventaire ou de protection n'est localisée sur le projet.

Les zones d'inventaire et de protection du secteur les plus proches sont les suivantes :

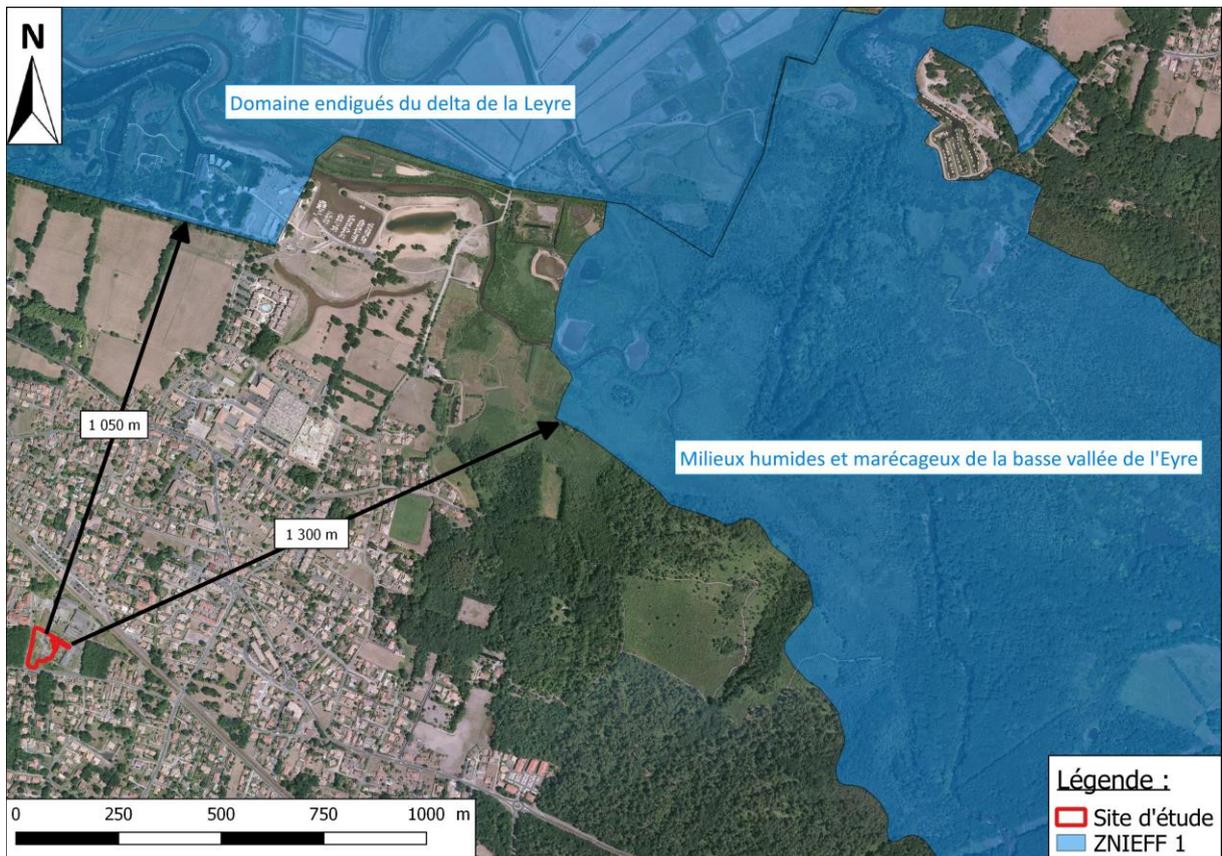
Identifiant	Nom de la zone naturelle sensible	Distance par rapport au site
<b><u>Natura 2000</u></b>		
<b><u>Natura 2000 Directive Habitats</u></b>		
FR7200679	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	910 m
FR7200721	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre	1 050 m
<b><u>Natura 2000 Directive Oiseaux</u></b>		
FR7212018	Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin	910 m
<b><u>Inventaires</u></b>		
<b><u>ZNIEFF de type 1</u></b>		
7200012370	Domaine endigué du Delta de la Leyre	1 050 m
720001997	Milieux humides et marécageux de la basse vallée de l'Eyre	1 300 m
<b><u>ZNIEFF de type 2</u></b>		
720001949	Bassin d'Arcachon	620 m
720001994	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre	1 050 m
<b><u>Sites inscrits</u></b>		
SIN0000202	Château de Ruat, parc et dépendances	650 m
SIN0000203	Val de l'Eyre	1 300 m
<b><u>ZICO</u></b>		
ZO0000603	Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du banc d'Arguin	730 m
<b><u>RAMSAR</u></b>		
FR7200039NC	Bassin d'Arcachon – Secteur du delta de la Leyre	600 m
<b><u>Parc Naturel Marin</u></b>		
FRFR9100006	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon	1,9 km



**Figure 7 : Localisation des sites Natura 2000 - Directive Habitats**  
 (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



**Figure 8 : Localisation des sites Natura 2000 - Directive Oiseaux**  
 (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



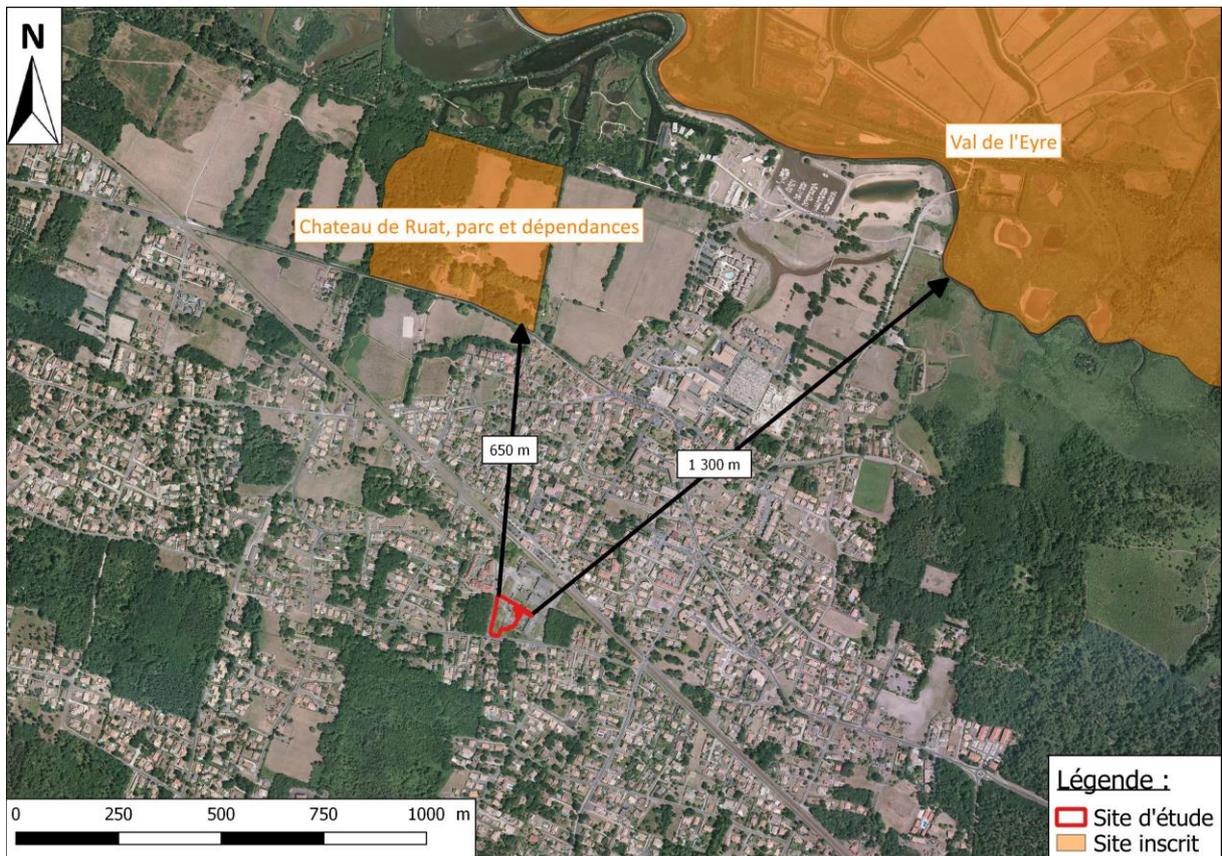
**Figure 9 : Localisation des sites ZNIEFF de type 1**

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



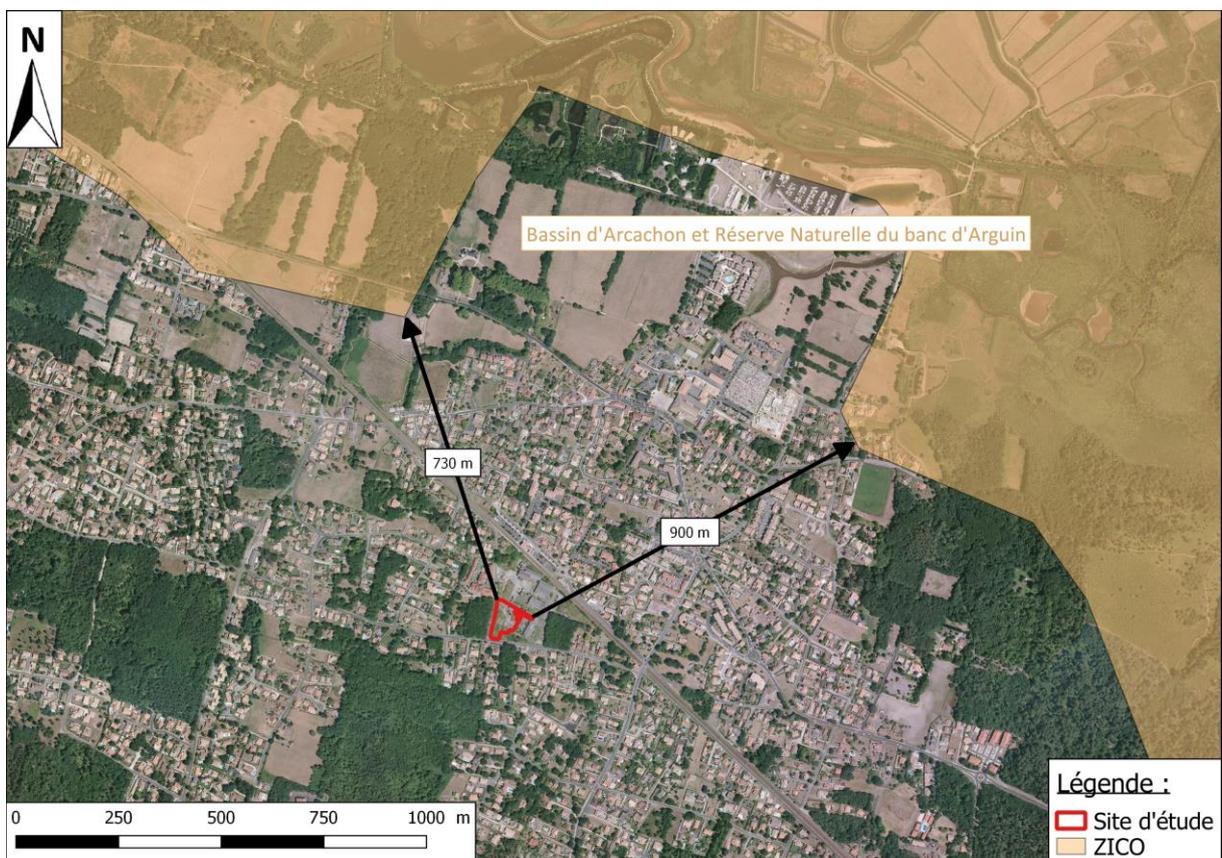
**Figure 10 : Localisation des sites ZNIEFF de type 2**

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



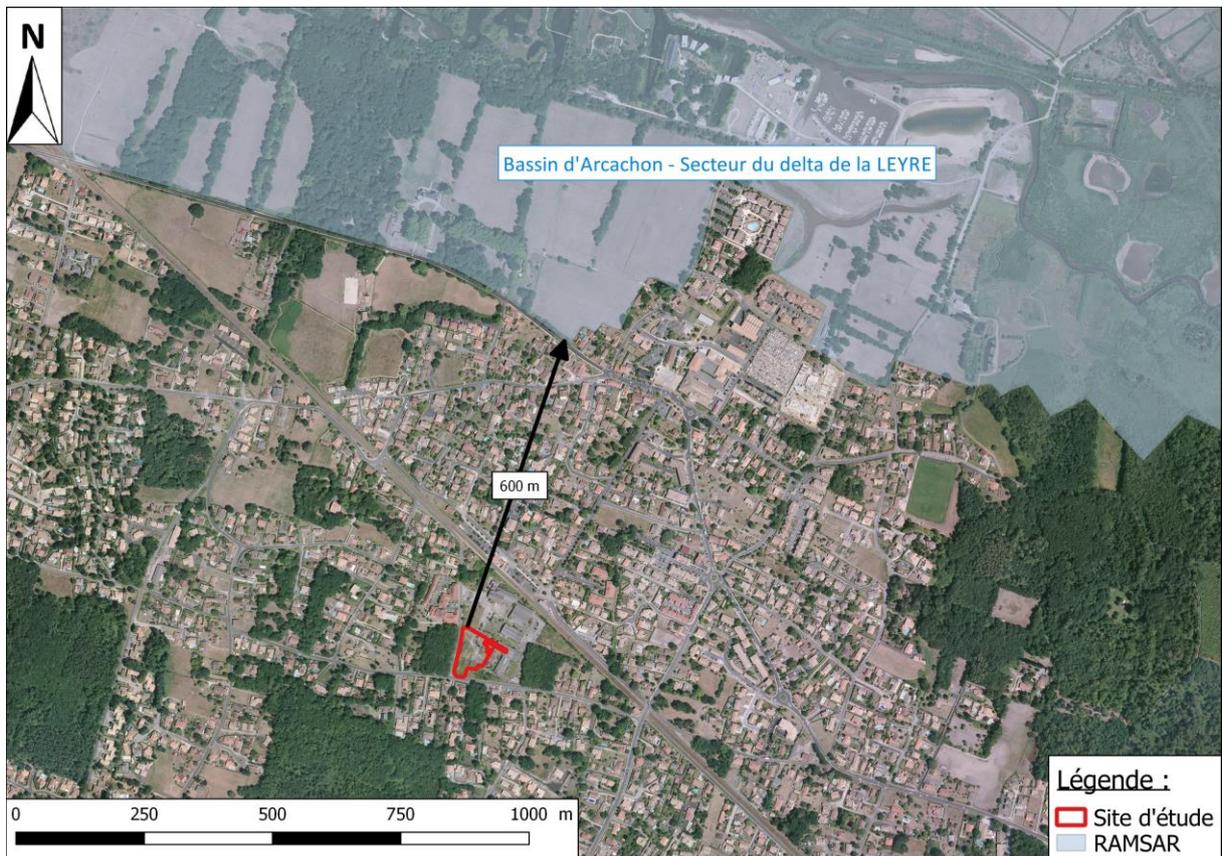
**Figure 11 : Localisation des sites inscrits**

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



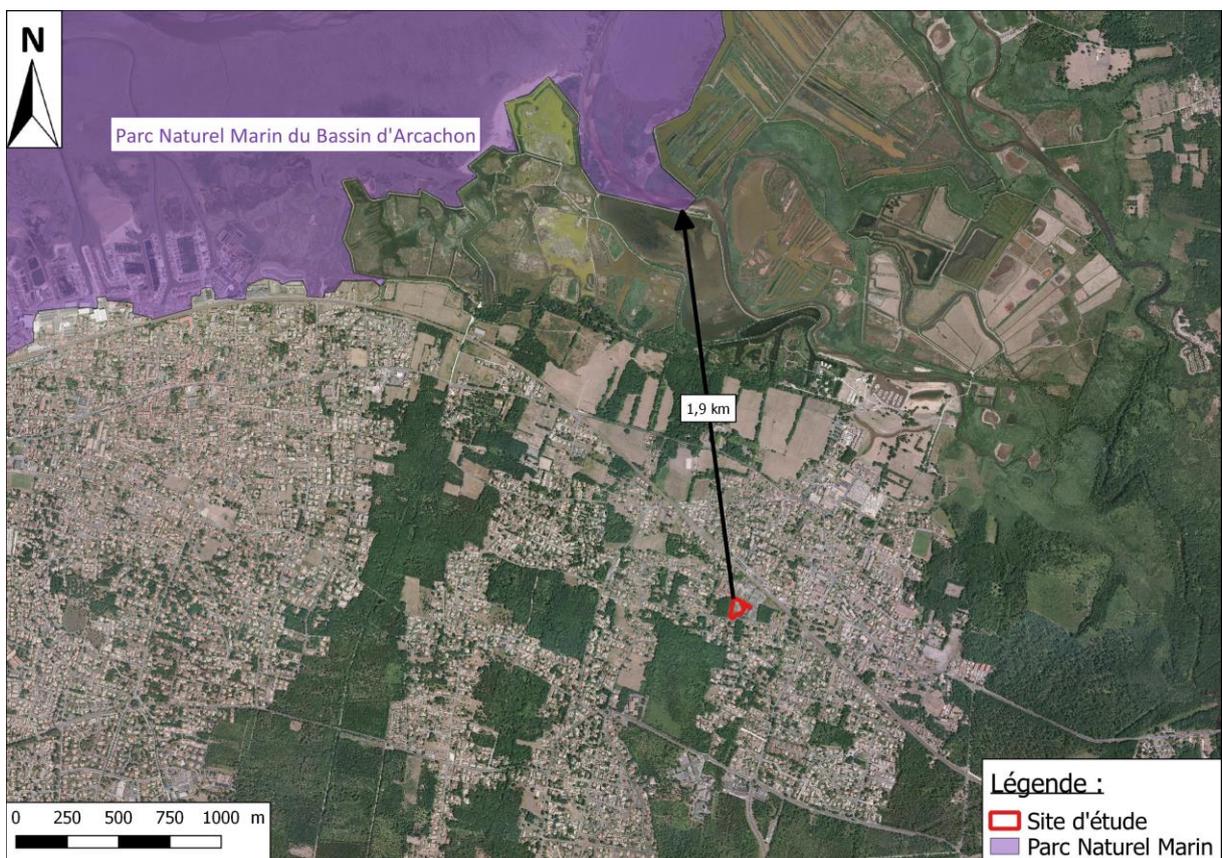
**Figure 12 : Localisation des sites ZICO**

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



**Figure 13 : Localisation du site RAMSAR**

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)



**Figure 14 : Localisation du Parc Naturel Marin**

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD ORTHO 2015 - Réalisation : CERAG)

## II. Prospections in situ

### 1. Données géologiques et hydrogéologiques

#### i. Géologie

Une étude géotechnique G2 AVP a été réalisée par la société OPTISOL Géotechnique en mars 2017.

La localisation de ces investigations est présentée sur la figure suivante.

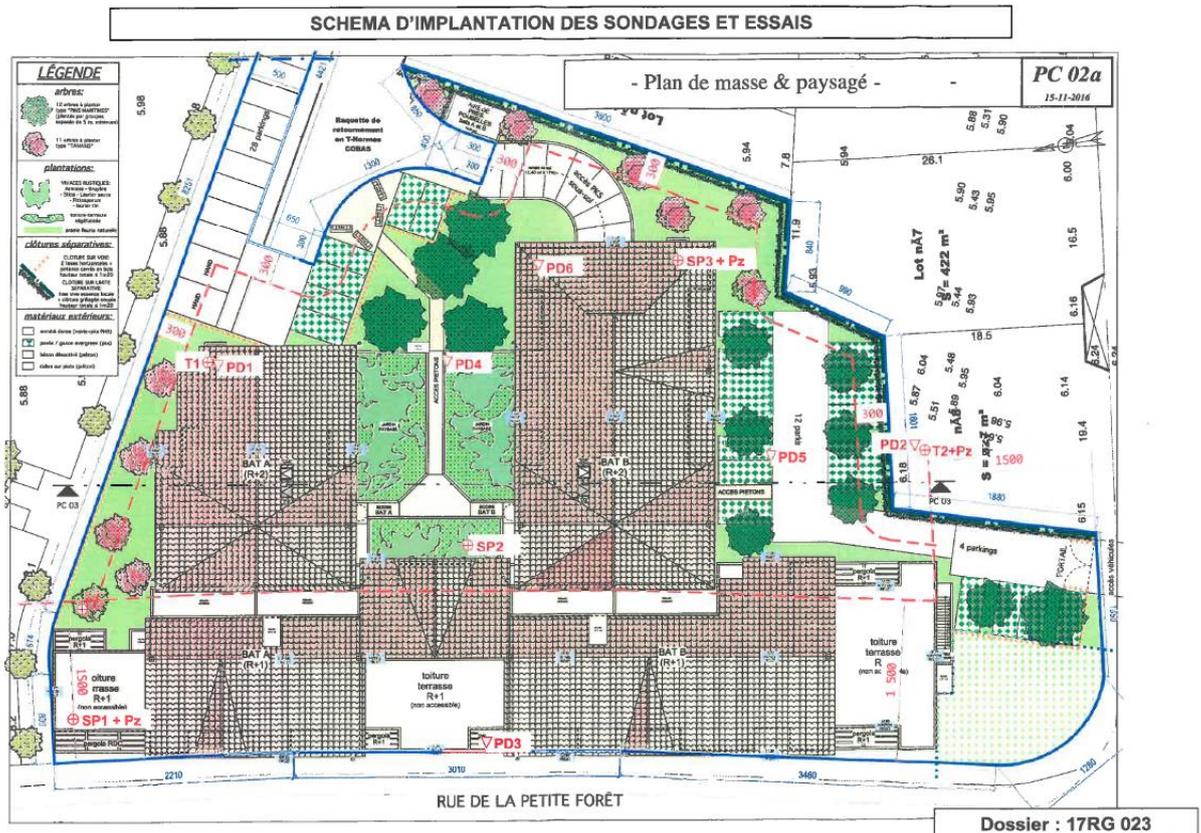


Figure 15 : Localisation des investigations réalisées par le bureau d'étude OPTISOL Géotechnique  
(Source : OPTISOL Géotechnique)

Les coupes géologiques des sondages sont présentées ci-dessous :

- Sp1+Pz :
  - de 0 à 0,15 m : Enrobé + Remblais ;
  - de 0,15 à 3,40 m : Sable ;
  - de 3,40 à 9,50 m : Sable grossier ;
  - de 9,50 à 12,00 m : Sable fin.
- Sp2 :
  - de 0 à 0,20 m : Remblais calcaires ;
  - de 0,20 à 0,60 m : Sable à grains calcaires (remblais) ;
  - de 0,60 à 1,20 m : Sable aliosé ;
  - de 1,20 à 9,70 m : Sable ;
  - de 9,70 à 12,00 m : Sable fin.
- Sp3+Pz :
  - de 0 à 0,20 m : Enrobé + Remblais calcaires ;
  - de 0,20 à 0,70 m : Sable aloisé ;
  - de 0,70 à 3,20 m : Sable légèrement coquillier ;
  - de 3,20 à 9,30 m : Sable plus ou moins grossier
  - de 9,30 à 12,00 m : Sable fin.
- T1 :
  - de 0 à 0,70 m : Remblais calcaires + sable aliosé ;
  - de 0,70 à 3,20 m : Sable ;
  - de 3,20 à 9,40 m : Sable plus ou moins grossier ;
  - de 9,40 à 12,00 m : Sable fin.
- T2+Pz :
  - de 0 à 0,70 m : Remblais calcaires + sable aliosé ;
  - 0,70 à 3,20 m : Sable ;
  - de 3,20 à 9,40 m : Sable plus ou moins grossier ;
  - de 9,40 à 12,00 m : Sable fin.

Il apparaît alors qu'une couche de remblais est présente sur l'ensemble des sondages réalisés. Les matériaux sont principalement sableux au droit du site jusqu'à une profondeur de 12,00 mètres.

A noter que les sondages Sp1+Pz, Sp3+Pz et T2+Pz ont été équipés en piézomètres.

## *ii. Hydrogéologie*

Lors de la visite sur site le 9 Février 2018, des niveaux d'eaux ont pu être mesurés au sein des piézomètres implantés par le bureau d'étude OPTISOL Géotechnique.

	Sp1+Pz	Sp3+Pz	T2+Pz
Cote altimétrique du Terrain Actuel (en mNGF)*	+ 6,06 mNGF	+ 6,05 mNGF	+ 6,17 mNGF
Niveau piézométrique (en mNGF)	+ 5,13 mNGF	Piézomètre bouché	+ 5,53 mNGF

Une enquête hydrogéologique globale au niveau de l'ensemble de l'assiette du « Domaine de la Petite Forêt » a été réalisée par le bureau d'étude Aquitaine Environnement. Plusieurs piézomètres ont été implantés par le bureau d'étude dont le Pz1 à proximité du lot 14 (site objet de la présente demande). De plus, un suivi piézométrique a été mis en place entre les années 2004 et 2008. La figure suivante synthétise la localisation et les niveaux piézométriques mesurés.

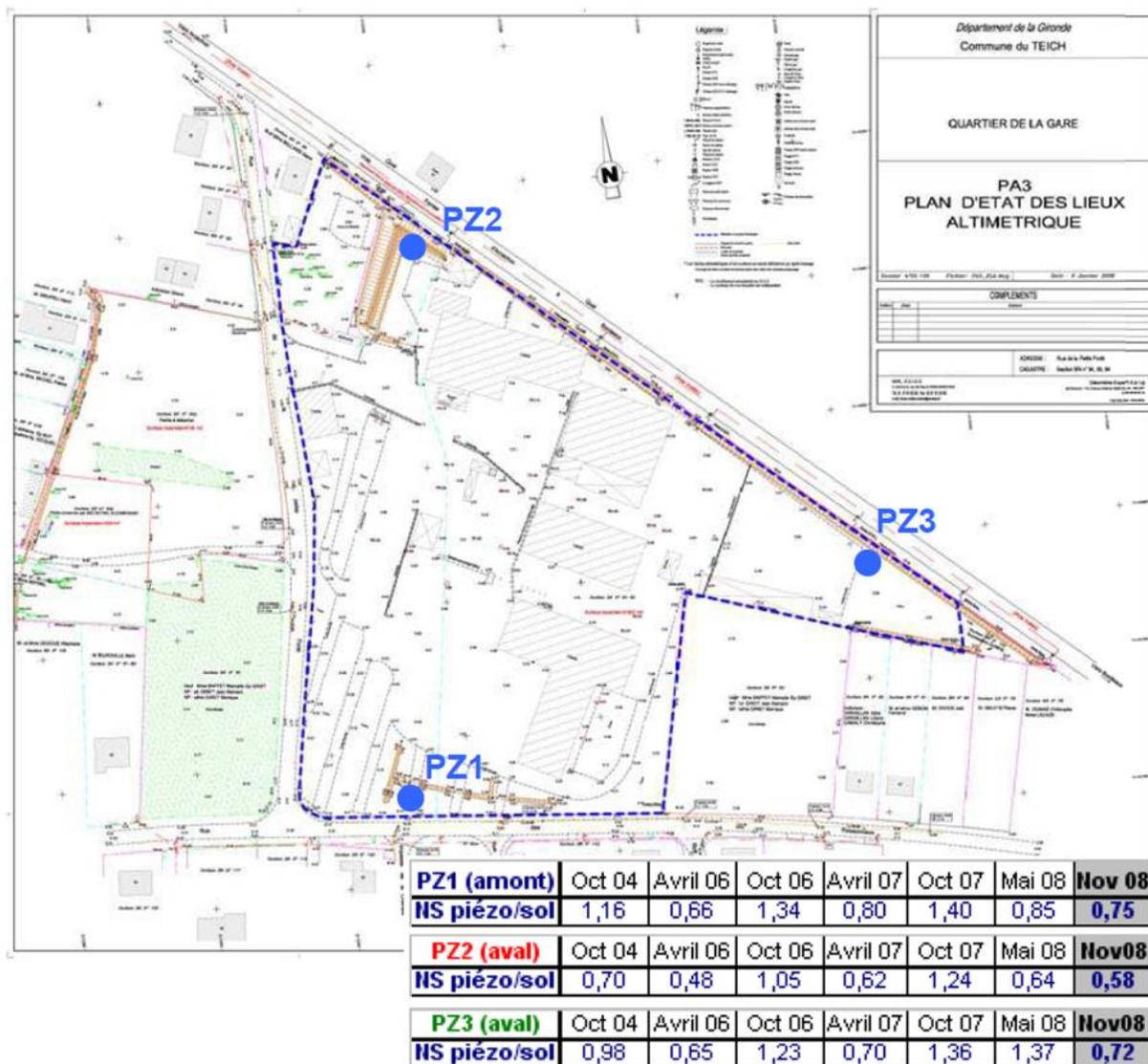


Figure 16 : Localisation des piézomètres implantés par le bureau d'étude Aquitaine Environnement et suivi piézométrique (Source : Aquitaine Environnement)

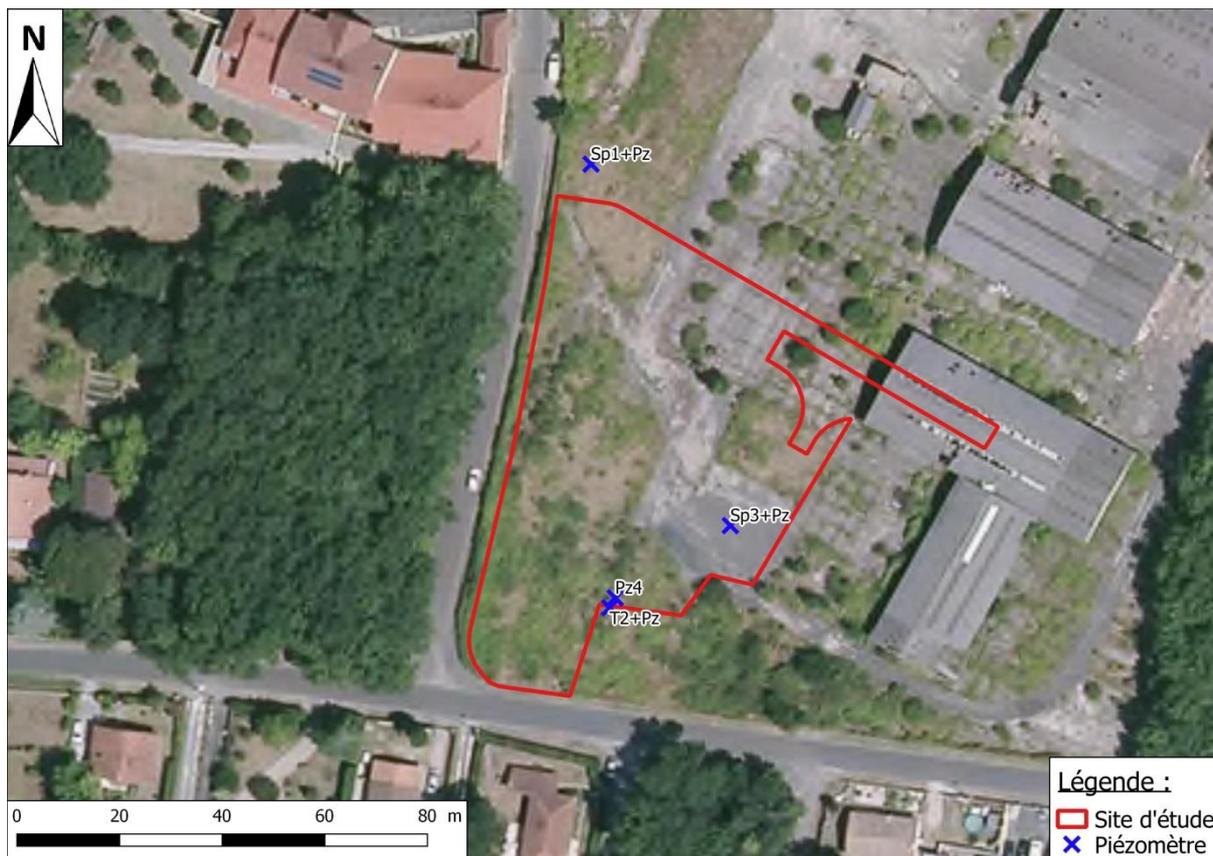
Les données issues du piézomètre Pz1 (proche de la zone d'étude) sont retranscrites en cote altimétrique (mNGF)

	Octobre 2004	Avril 2006	Octobre 2006	Avril 2007	Octobre 2007	Mai 2008	Novembre 2008
<b>Niveau piézométrique (en mNGF)*</b>	+ 4,88 mNGF	+ 5,38 mNGF	+4,70 mNGF	+ 5,24 mNGF	+ 4,64 mNGF	+ 5,19 mNGF	+ 5,29 mNGF

\* : Cote altimétrique du terrain actuel estimé d'après le plan d'état des lieux de la SELARL AUIGE (Géomètres-Experts)

Un piézomètre a été implanté sur le site le 09 Février 2018 par le bureau d'études CERAG (PZ4), à proximité du piézomètre T2+Pz déjà implanté sur site par la société OPTISOL Géotechnique.

La localisation des piézomètres implantés par le bureau d'étude OPTISOL Géotechnique et par le bureau d'étude CERAG est présentée au niveau de la figure suivante.



**Figure 17 : Localisation des piézomètres** (Source : BD-ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

La coupe lithologique et technique du piézomètre PZ4 est présentée au niveau de la figure ci-après.

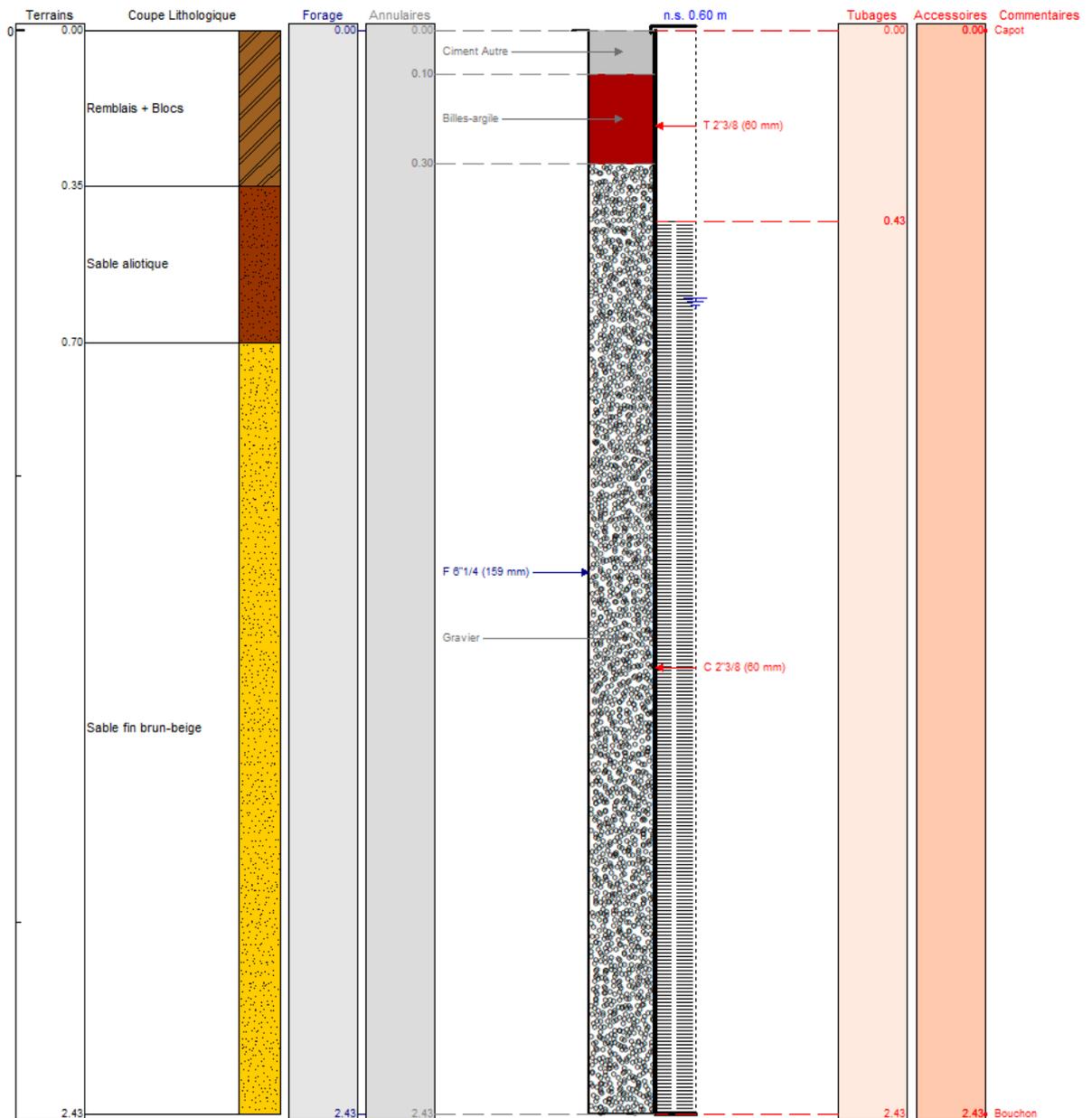


Figure 18 : Coupe lithologique et technique du piézomètre Pz4 (logiciel : GESFOR)

Le niveau piézométrique stabilisé au sein du piézomètre Pz4 a été mesuré le 12 Février 2018 à 0,60 m/TA soit une cote altimétrique de + 5,57 mNGF.

## 2. Zones humides

### a. Cartographies existantes des zones humides (SIE AG)

Selon le SIGORE Gironde, le projet ne se situe pas au niveau d'une zone humide référencée par le système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne (zones humides élémentaires) ou par le réseau partenarial des données sur les zones humides.

La commune de Le Teich est intéressée par le SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés et le SAGE Etangs Littoraux Born et Buch. L'atlas cartographique de ces SAGE ne fait pas état de la présence de zones humides au droit du site.

## ***b. Expertise in situ***

- Critère végétation

Lors de la réalisation des investigations réalisées pour l'étude hydrodynamique de la nappe, des monticules de remblais recouvrent en grande partie la zone d'étude. Une dalle béton est également présente en partie Est. Aucune végétation ou stigmatisme de végétation caractéristique de zone humide n'a été observée lors de l'examen du 12 Février 2018.

- Critère sol

Lors de la visite sur site du 12 février 2018, aucune zone d'accumulation d'eau stagnante n'a été observée. De plus, par rapport aux mesures du niveau de la nappe phréatique en février 2018 (période de hautes eaux au cours d'une année excédentaire) et du suivi opéré de 2004 à 2008, le niveau de la nappe n'a jamais atteint la première tranche de sol [0,00 - 0,50 m]

⇒ **Conformément à la décision du conseil d'état du 22 février 2017 et à la note technique du 26 juin 2017, le site du projet ne présente pas de zone humide.**

### 3. Synthèse

Le terrain est aujourd'hui occupé par des monticules de remblais sur une grande partie du site du projet. Une dalle béton est présente sur la partie Est de la zone d'étude. Une petite zone enherbée est présente en partie Sud du lot 14.

**Topographie** : le site est relativement plat. L'altimétrie du terrain moyenne se situe à environ +6,00 mNGF.

**Réseau hydrographique** : Le terrain objet du projet se situe dans le bassin versant hydrographique « Le Canal des Landes du bassin d'Arcachon au confluent de la craste Baneyre (incluse) ». Le cours d'eau référencé n°S3001180 s'écoule à environ 220 m à l'Est du site d'étude, en direction du bassin d'Arcachon. Le cours d'eau référencé n°S3001172 circule à environ 340 m à l'Ouest du site d'étude, en direction du bassin d'Arcachon.

**Zones humides** : Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site du projet.

**Nappe phréatique** : Niveau de hautes eaux mesuré le 12 Février 2018 à 0,60 m/TN (+5,57 m NGF).

**AEP** : le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable et hors ZRE.

Ce contexte va conduire à prendre **diverses mesures** en phase travaux du projet, visant à considérer au mieux les enjeux environnementaux avec notamment quelques mesures spécifiques lors du pompage temporaire de la nappe superficielle (rabattement) :

- Mise en œuvre d'une phase de pompage par des pointes filtrantes qui ceinture la fouille,
- Traitement des eaux d'exhaure par décantation (avant rejet),
- Rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'eaux pluviales collectif (avec autorisation du gestionnaire du réseau).

### III. Description du projet

#### 1. La démolition

Une dalle béton est présente en partie Est du projet et recouvre une petite partie du projet. Cette dalle sera démolie dans le cadre du projet.



**Figure 19 : Localisation de la dalle béton sur le site d'étude**  
(Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

## 2. Le principe de rabattement de nappe temporaire

Il s'agit d'un rabattement temporaire de la nappe superficielle, il est nécessaire en phase travaux pour la réalisation du niveau du sous-sol. Le niveau de la dalle du sous-sol est prévu à +3,70 mNGF. Le rabattement de la nappe superficielle devra se faire à 0,30 m en dessous de la cote finie du plancher du sous-sol soit à +3,40 m NGF.

L'étude hydrogéologique et l'étude hydrodynamique de la nappe superficielle, réalisées par le bureau d'études CERAG, a permis de caractériser les variations du niveau de la nappe et estimer les débits d'exhaure en phase chantier.

Les caractéristiques suivantes ont été retenues pour le calcul des débits d'exhaure :

- Superficie du sous-sol : 2 358 m<sup>2</sup>
- Cote d'assèchement en fond de fouille : +3,40 mNGF
- Rabattement souhaité : 2,17 m
- Perméabilité du terrain :  $K = 1,94.10^{-4}$  m/s.
- 

Situation hydrologique	Hautes Eaux	Niveau intermédiaire	Basses eaux
NP en m NGF	+5,57 mNGF	+5,11 mNGF	+4,64 mNGF

Les eaux d'exhaure seront dirigées vers un bac de décantation ou équivalent avant rejet au réseau public.

Les niveaux d'eau caractéristiques Niveau Intermédiaires et Basses Eaux sont des valeurs moyennes par période caractéristiques d'années hydrologiques. Les volumes indiqués ci-dessous pour les prélèvements sont des estimations effectuées sur la base des débits d'exhaure théoriques et sur **une durée de travaux limitée entre Mars et Mai 2018** (environ 90 jours). Soit, 3 mois en hautes eaux.

Les débits d'exhaure sont renseignés dans le tableau suivant :

	Hautes Eaux (BE)	Niveau Intermédiaire (NI)	Basses Eaux (HE)	Total
Débit d'exhaure théorique (m <sup>3</sup> /h)	182,09	143,49	104,05	104,05 à 182,09
Durée de pompage (jours)	90	0	0	90
Volume prélevé (m <sup>3</sup> )	393 305	0	0	<b>393 305</b>

On constate que le volume total généré est supérieur à 200 000 m<sup>3</sup> et se trouve en condition d'Autorisation temporaire au regard de la rubrique 1.1.2.0 (nomenclature Loi sur l'Eau).

Les ouvrages mise en place pour le rabattement de nappe font l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 (nomenclature Loi sur l'Eau).



## IV. Impacts et mesures

### 1. Le rabattement de nappe et le rejet des eaux d'exhaure

L'incidence des travaux de rabattement est différente selon la période de l'année où l'opération de rabattement est mise en œuvre ; en effet, les débits de pompage pourront fluctuer assez sensiblement.

Le pompage s'effectuera de manière continue en fonction de l'état du sous-sol et de la montée de la nappe ou de sa descente.

Le rejet est prévu dans le réseau des eaux pluviales ; il s'agit du réseau propre au permis d'aménager du « Domaine de la Petite Forêt » en cours de réalisation.

#### a. Impact du prélèvement

Impact brut	Mesure et impact résiduel
<p>Le rabattement de la nappe pendant la phase de travaux pourra constituer une pression sur la masse d'eau.</p> <p>Il pourra également éventuellement affecter les ouvrages de captages périphériques du site.</p>	<p>La phase de rabattement de la nappe superficielle se fera de manière <b>temporaire</b> pendant la phase de travaux du sous-sol (90 jours de Mars à Mai 2018). Après cette phase de travaux en fouille, le rabattement sera arrêté, le niveau piézométrique de la nappe superficielle du Plio-Quaternaire retrouvera son <b>état d'équilibre</b> antérieur.</p> <p><b>La masse d'eau souterraine</b> concernée par le rabattement (Plio-quaternaire) FRFG045 <b>n'est pas déficitaire</b>, l'aquifère s'étend sur 7 673 Km<sup>2</sup>. Cette nappe ne subit pas de pression significative liée aux prélèvements.</p> <p>Moins de 10 ouvrages sont référencés au niveau de la banque de données du sous-sol du BRGM, dans un rayon de 500 m du projet. il est très peu probable que le rayon d'influence du rabattement de la nappe pour la réalisation du sous-sol impacte ces ouvrages.</p>

## **b. Impact du rejet des eaux d'exhaure**

Impact brut	Mesure et impact résiduel
Risque de dégradation ou de contamination des eaux superficielles par le rejet d'eaux d'exhaure de qualité chimique inférieure ou polluées. Risque d'apport de matières en suspension.	L'impact du rejet est relativement modéré et des mesures de réduction permettront de limiter l'impact sur l'environnement, à savoir le pompage par des pointes filtrantes et la mise en œuvre de systèmes de <b>décantation</b> avant le <b>rejet des eaux d'exhaure au réseau EP en cours de réalisation</b> . Une analyse physico-chimique a été établie lors de la réalisation de l'essai de pompage pour être fournie au gestionnaire du réseau dans lequel sera opéré le rejet. <b>Le rejet est soumis à autorisation du gestionnaire du réseau.</b> Les eaux souterraines rejetées offriront une <b>qualité a priori constante</b> en hautes eaux comme en basses eaux et n'affecteront pas le rejet final avec des variations de qualité. Dans ces conditions les impacts qualitatifs sur les eaux de surface seront très réduits du fait de la quasi identité physico-chimique des eaux et d'un rejet opéré au niveau d'un réseau EP canalisé.
Risque de surcharge des réseaux Il est prévu de rejeter au maximum 4 370 m <sup>3</sup> d'eaux d'exhaure par jour. Le débit d'exhaure en hautes eaux étant estimé à 182,09 m <sup>3</sup> /h.	<b>Le rejet est soumis à autorisation du gestionnaire du réseau EP. Un compteur volumétrique</b> sera mis en place et une personne sera affectée au suivi des prélèvements. Le rejet au réseau sera minimisé par le passage <b>des eaux exhaurées au niveau du dispositif de décantation.</b>

## **2. Détail des mesures liées au rabattement de nappe**

### **a. Mesures pour la gestion des eaux d'exhaure : création d'un bac de décantation**

Un bac de décantation sera installé pour la phase de travaux ; il permettra la récupération et la décantation des eaux d'exhaure, avant rejet dans le réseau collectif.

- Rejet

Les eaux d'exhaure seront rejetées dans le réseau EP du projet d'aménagement en cours de réalisation.

- Qualité des eaux

Le bac permettra la décantation des eaux avant rejet au réseau EP collectif.

- Dimensionnement

Le bac sera dimensionné selon les débits d'exhaure prévisibles après contrôle de la piézométrie de la nappe avant le début du pompage.

### **b. Mesures de prévention temporaire pendant les travaux**

Les mesures compensatoires prévues pendant le chantier sont définies à partir des incidences hydrauliques et hydrogéologiques présentées dans l'étude.

### *iii. Suivi sur le plan qualitatif*

#### ✓ Pollution accidentelle

Les risques de pollution accidentelle peuvent être induits par les engins de chantiers et les éventuels stockages de produits réalisés sur le site. En conséquence en période de travaux, les zones de stationnement de l'ensemble des engins de chantier seront restreintes à des surfaces non sableuses, si possible en enrobé. Les pentes d'écoulement seront dirigées à l'extérieur des zones de fouilles ouvertes par les travaux.

Les stockages de carburants ou bien d'huiles hydrauliques seront réalisés selon les normes en vigueur avec des contenants à double paroi sur les surfaces imperméabilisées en dehors du périmètre de fouille ouverte.

Les matériels et engins présents sur le chantier feront l'objet de vérifications régulières quant à leur fonctionnement. Les opérations de maintenance importantes (entretien ou réparations lourdes) seront effectuées à l'extérieur du site.

#### ✓ Bac de décantation

Un contrôle par le maître d'œuvre consistera à vérifier l'état du bac pendant la période de pompage.

Les eaux pouvant être **chargées en MES, les boues accumulées en fond du bac** seront évacuées vers un centre de tri agréé.

#### ✓ Suivi

Les dispositions pratiques seront mises en œuvre pour réduire l'exhaure de particules dans les eaux pompées (**piège à sable, dessableurs**, etc.). Des analyses ponctuelles pourront éventuellement être effectuées sur les eaux d'exhaure, portant notamment sur la charge particulaire.

En cas de pollution accidentelle, des mesures spécifiques seront prises selon l'ampleur et l'extension du phénomène, en concertation avec l'ensemble des acteurs des administrations concernées.

### *iv. Suivi sur le plan quantitatif*

Les dispositifs de pompage seront équipés de **compteurs volumétriques**, permettant un suivi précis des volumes d'exhaure. Les résultats seront relevés régulièrement et pourront être transmis aux administrations en charge du suivi du dossier. Tout dépassement pourra être ainsi identifié et faire l'objet d'une correction ou bien d'une argumentation auprès des autorités.

En cas d'arrivée de périodes pluviométriques très intenses conduisant à une surcharge des réseaux, les exhaures de pompage seront en partie dérivées vers des canalisations de substitution permettant de soulager les eaux pluviales existantes.

#### ✓ Suivi piézométrique

Un suivi piézométrique sera effectué sur un ouvrage réalisé in situ, et des relevés par des sondes électriques de niveaux seront réalisés régulièrement par une personne affectée à cette tâche. Ces relevés seront fournis au responsable du chantier qui les transmettra régulièrement aux autorités de tutelle.

Le piézomètre de chantier pourra avoir les caractéristiques suivantes :

- profondeur : 5 m,
- tube PVC Ø 104-114/60 mm plein de 0 à 1 m/TN puis crépiné de 1 à 5 m/TN,
- chaussette géotextile et massif filtrant,

✓ Suivi volumétrique

En complément, la même personne sera chargée du **suivi volumétrique à l'aide des compteurs sur les canalisations d'exhaure** des pompages de rabattement et du suivi des eaux dans les émissaires pluviaux.

Tout incident sur les opérations de pompage sera signalé dans un document spécifique également transmis en même temps que les résultats précédents.

### **3. Le traitement des eaux pluviales**

L'aménagement du projet entraîne une aggravation de l'imperméabilisation et supprime donc des surfaces d'infiltration des eaux météoriques vers la nappe superficielle. Les eaux pluviales sont stockées dans deux bassins versants (structures réservoir de diorite) puis elles seront dirigées vers un ouvrage de surverse vers le réseau du permis d'aménager global en cours de réalisation.

Une étude géologique-hydrogéologique menée in situ a mis en évidence que les sols sont propices à infiltrer en grande partie les eaux pluviales mais en cas d'excédent ces dernières seront dirigées vers le réseau EP.

L'unité foncière, objet de la demande du permis de construire, correspond à une surface de 4 377 m<sup>2</sup>.

Les eaux de ruissellement issues de zones imperméabilisées communes à l'opération (voie interne, cheminements piétons et toitures des bâtiments) sont stockées par le biais de dispositifs de stockage dimensionnés pour une pluie décennale.

